

Fédération des Entreprises de Boulangerie – COMMUNIQUE DE PRESSE Paris, 30 avril 2019

Ouverture 7/7 : une mesure définitivement utopique ?

Une nouvelle fois, après de longs mois de débat houleux, l'annulation de l'arrêté interdisant l'ouverture des boulangeries 7 jours sur 7 n'est toujours pas d'actualité. En effet, la précédente consultation, datant de la fin de l'année 2018, avait pourtant révélé une majorité claire en faveur de l'abrogation de cet arrêté : 133 voix contre 123 pour le maintien de l'arrêt. Ce mardi 30 avril, l'équipe de la FEB s'est réunie une nouvelle fois à Agen aux côtés des différents services pour connaître les résultats de la consultation effectuée quelques semaines plus tôt.

Finalement, la FEB a vu ses espoirs d'abrogation s'envoler suite à la décision de la Préfète du Lot-et-Garonne de maintenir coûte que coûte l'arrêté contre l'ouverture 7/7. Liberté d'entreprendre et changements des habitudes de consommation des Français ne sont visiblement pas des arguments suffisants pour faire pencher la balance en faveur des boulangers-pâtissiers.

Malgré tous les efforts engagés pour l'abandon de cet arrêté, la FEB n'a pas obtenu gain de cause auprès des principaux décideurs et revendique fermement cette décision, contraire aux résultats observés lors de la précédente consultation fin 2018. Rappelons que ce débat au sujet de cette loi obsolète s'éternise depuis un an déjà et n'a toujours pas abouti sur une réponse satisfaisante en faveur des professionnels du secteur. Dépourvue de soutien, la FEB se retrouve démunie face à l'inaction et l'incompréhension des pouvoirs publics concernant ce sujet devenu tabou.

Le combat n'est pas fini et doit continuer pour espérer un jour voir aboutir le travail de plusieurs années d'acharnement. En effet, notre secteur est amené à connaître de nombreuses mutations auxquelles il faudra s'adapter pour répondre au mieux à la demande des consommateurs. De plus, d'après un sondage de l'Ifop en 2017, être partisan de l'ouverture 7/7 des boulangers et de la liberté d'entreprendre, c'est s'aligner sur l'opinion de 56% des Français favorables à l'abrogation d'un tel dispositif.

A propos de la FEB

La FEB est une organisation professionnelle ayant pour mission de regrouper et représenter les entrepreneurs français de boulangerie, pâtisserie et viennoiserie. Elle comprend plus de 260 adhérents, soit 80% environ du secteur des industries de BVP, des principales chaines de boulangerie et panèterie. La FEB représente 8,5 milliards de chiffres d'affaires dont 2 milliards à l'export.

Elle est présidée par Sébastien TOUFLET (TOUFLET BOULANGER). Matthieu LABBE en est le délégué général.

Contact presse: Antoine Netter / anetter@febpf.fr / 06 51 03 44 91